

GENÈVE ROM

« Tous les Tsiganes doivent donc être renvoyés à la frontière, qu'ils aient ou non les papiers d'identité de leur pays permettant normalement de passer la frontière muni d'un visa consulaire. »

Circulaire de la Police fédérale des étrangers aux cantons et représentations suisses en Europe de l'Ouest, 17 octobre 1960.

« La mendicité est le résultat de la misère qui sévit dans de nombreuses contrées d'Europe orientale. À Lausanne, le phénomène est assurément dérangeant, mais ne constitue pas une atteinte à la sécurité publique. »

« Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté », contre-projet de la Ville de Lausanne daté du 7 juin 2012.

Des hommes et des femmes choisissent-ils *librement* de coucher dehors, de vivre sans eau courante, sans toilettes? Décident-ils *librement* d'aller passer des mois dans des pays où la police les amende, leur confisque leur argent, les arrête, les déshabille, macule leur passeport, les expulse, voire les enferme, pour avoir fait la manche ou être restés indûment sur le territoire?

Irions-nous, sans raisons impérieuses, passer du temps dans un pays lointain où les services municipaux détruiraient méthodiquement nos abris de fortune, parfois avec nos affaires personnelles, au motif de la protection de l'hygiène et de l'ordre, comme c'est le cas à Genève? Existe-t-il sur la Terre une population particulière, très différente de nous, qui aspirerait naturellement à ce mode de vie, où mendier constitue l'unique travail disponible?

Est-il dès lors acceptable qu'au XXI^e siècle, l'Europe continue à développer des politiques ségrégationnistes, racistes, envers des personnes qui, tout au long du précédent millénaire, ont fait l'objet des pires traitements: esclavagisme, internement, stérilisation, annihilation? Non.

C'est pourtant ce qui arrive aux Roms migrants depuis leur arrivée en Europe de l'Ouest dans les années 1990, soit à partir de la fin

de l'emprise soviétique sur Europe de l'Est. Pour les millions de Roms des pays de l'Est, roumains, bulgares, hongrois, notamment, ce moment de liberté célébré par les pays démocratiques a sonné – et en premier pour eux – la fin d'un accès au travail, ce bien garanti par les économies planifiées. Ce fut le début d'un mouvement de migration économique, cahin-caha, vers l'Ouest et le Sud européen. Un mouvement augmenté par la fuite de milliers de Roms hors des Balkans, suite au déclenchement de la guerre en ex-Yougoslavie, où cette population a été prise en tenaille par les nationalismes.

En pourcentage, peu sont venus. En France, leur nombre est évalué à environ 15'000 personnes. À Genève, il fluctue entre 100 et 200. Mais, comme le souligne l'historienne Claire Auzias¹, quelques Tsiganes suffisent à créer l'illusion d'une avalanche humaine. De fait, les Roms qui occupent les trottoirs stratégiques des villes européennes – et de Genève depuis 2004 – ont provoqué un émoi et une mobilisation politique et médiatique sans précédent, en décalage par rapport aux problèmes objectifs créés.

Les réactions en Suisse sont d'abord celles d'un pays riche: les Roms qui mendient dans les rues dérangent le paysage, leurs demandes gênent, leur pauvreté fait peur. Leur réputation ancestrale – vagabonds, voleurs de poules – les précédant, ils effrayent. Une partie de la population aimerait que ces étrangers étranges, « qui font dans les parcs », selon un mail ordurier envoyé à l'association genevoise Mesemron, décampent.

Reflet d'une sorte de dégoût à leur sujet, le projet de loi genevois de novembre 2007 consacré aux incivilités, qui traite ensemble « la mendicité, mais également les dégradations et souillures ». L'horreur de la saleté, qui est l'odeur de la pauvreté, affleure dans certains discours. C'est le cas dans cette déclaration du conseiller national

1 « Les Tsiganes ont toujours suscité une stupeur et description disproportionnée avec leur nombre (...). Cette disproportion entre l'effet qu'ils produisent et leur nombre est une constante dans l'histoire des Roms », Claire Auzias, *Les Funambules de l'Histoire*, Éditions La Digitale, Quimperlé, 2002, p. 45.

PLR Christian Lüscher, promoteur de la loi anti-mendicité, qui accuse les Roms d'être « d'une mauvaise foi *crasse*² » quand ils invoquent la prescription de leurs amendes. Lapsus? Au fond, c'est la tranquillité des esprits qui est menacée, dans le sens où une partie de la population se sent harcelée ou menacée par ces pauvres. Or ce sentiment de rejet est attisé par certains discours politiques, articles, qui attribuent aux Roms des maux sur la base de stéréotypes et d'ignorance, feinte ou véritable.

Mais un État de droit ne peut accepter et justifier des mesures discriminatoires. Et encore moins sur la seule foi de sentiments, à moins de créer des lois basées sur des fantasmes: ce que les nazis ont fait en Europe. Certes, il existe des Roms qui commettent des délits et d'autres qui ont fait fortune. Mais les Roms qui mendient dans les rues de la riche Genève ne sont pas pour autant des voleurs, ni des riches, déguisés en pauvres, ni des fourmis au service de réseaux maffieux. Relisons la presse européenne des années 1940, et malheureusement certains sites Internet actuels, et on verra une rhétorique semblable au sujet des Juifs: puissants, infiltrés, profiteurs, etc.

Ce parallèle entre Tsiganes et Juifs n'est pas gratuit. Nombre de ces citoyens européens ont fini leur vie dans des conditions identiques: dans des chambres à gaz ou sous les balles des groupes d'intervention du III^e Reich (*Einsatzgruppen*)³. Comme les Juifs, les Tsiganes ont été assimilés dans toute l'Europe à un groupe humain génétiquement déviant, asocial, d'où les mesures sévères prises à leur rencontre – y compris en Suisse – durant la Seconde Guerre mondiale. C'est ce que décrit dans le détail la partie du rapport Bergier consacrée à la politique envers les Roms, Sintis et Yéniches durant le conflit⁴.

À Genève, les Roms sont arrivés par petits groupes à partir de 2004 environ. J'avais rencontré avec Éric Roset quelques-uns de ces nouveaux migrants en 2007 dans le cadre d'une série de reportages pour la presse genevoise. Sans perspec-

2 C'est l'auteur de l'article qui souligne.

3 Voir par exemple l'interview de l'historienne tsiganologue Henriette Asséo, *Libération*, 27 oct-obre 2012. Article paru lors de l'inauguration à Berlin d'un mémorial aux Roms victimes du nazisme.

4 Thomas Huonker, Regula Ludi, *Roms, Sintis et Yéniches. La « politique tsigane » suisse à l'époque du national-socialisme*, Lausanne, Éditions Page deux, Cahiers libres, 2009. Texte (avec une postface de 2012) issu d'un travail de recherche mandaté par la commission indépendante d'experts Suisse-Seconde Guerre mondiale, dite commission Bergier.

tive en Roumanie, où une partie de la population les considère comme intrinsèquement mauvais, ces hommes et ces femmes avaient sillonné plusieurs pays d'Europe à la recherche d'opportunités. Ils avaient découvert la Suisse, riche pays rendu accessible sans visa aux ressortissant-e-s de Roumanie et de Bulgarie sur seule présentation d'un passeport.

Un passeport douteux cependant aux yeux de certains policiers et agents municipaux suisses, qui oseront y apposer au stylo la mention «mendiant»⁵. Le geste est assez consternant, mais aussi révélateur de prises de positions politiques incitant au mépris et qui rappelle des souvenirs honteux pour la Suisse. Ces ratures, apposées parfois avec des fautes d'orthographe par des agents naïfs au point de faire figurer leur matricule – donc convaincus que marquer un passeport de cette façon réalisait un vœu public – ont heureusement fait l'objet d'excuses de la part des autorités genevoises, exprimées par la bouche du conseiller d'État socialiste Laurent Moutinot. Mais le geste était de nature funeste et devrait faire réfléchir les autorités.

En effet, comment s'attendre à un comportement impeccable des forces de l'ordre quand certains notables de la République usent de l'ironie et du mépris pour parler des Roms? Ainsi le futur procureur de Genève, Olivier Jornot, dans un rapport de majorité du Grand conseil: «Que dis-je, de mendier: de mendier, de simuler les infirmités les plus diverses, de s'organiser professionnellement pour occuper les points stratégiques de la ville, de harceler les passants, de stimuler la pitié en s'accompagnant de jeunes enfants, le tout sous l'œil bienveillant des pandores, qui, s'ils ont le malheur de vous mettre à l'amende, devront vous restituer le tout avec les excuses les plus empressées de l'État de Genève.»⁶ Le propos serait peut-être piquant si l'on se moquait ainsi de personnes au bras long. Mais les Roms ne sont pas des avocats d'affaires ni des champions du conseil fiscal.

5 *GHI* du 13 mai 2010.

6. Rapport de majorité de M. Olivier Jornot sur le projet de loi 10106-A, consacré à la lutte contre les incivilités (novembre 2007).

Les mendiants choisissent-ils des points stratégiques pour faire la manche? Cela n'en fait pas des *professionnels*. Les Roms harcèlent-ils les gens? C'est une question subjective, mais la plupart du temps, ils mendient de façon passive, non agressive. Certains Roms simulent des infirmités? Il faudrait plutôt s'en désoler, sachant que ces imitations peuvent véritablement mettre leur santé en danger. Des femmes mendient-elles parfois avec des enfants? On ne peut réduire cette situation à un stratagème économique au sens libéral du terme. « En arrivant à Genève, les femmes roms qui découvrent la réalité de la vie sur place, entre vie sous les ponts, manque d'hygiène, mendicité et pression policière, sont parfois sujettes à des aménorrhées », m'a raconté une professionnelle de la santé qui soigne des Roms gratuitement. Cette laborantine rapporte avoir été frappée par la similitude de cette situation avec celle des femmes internées dans des camps de concentration durant le dernier conflit mondial. « Les femmes roms qui viennent me voir pensent être enceintes et demandent des tests de grossesse, mais ce n'est pas le cas », précise-t-elle. Certes, personne en Europe ne cherche à éliminer les Roms, mais la violence subie et ressentie par cette population est bien réelle. Elle aggrave leur situation. Or c'est la fin de la pauvreté des Roms qui doit être visée.

Désormais, les Roms sont avec nous et la politique qui a prévalu en Suisse durant une grande partie du XX^e siècle – consistant par exemple à « renvoyer les Tsiganes à la frontière, qu'ils aient ou non les papiers d'identité de leur pays permettant normalement de passer la frontière (...)»⁷ – est révolue. L'Europe est ouverte et les problèmes de ses citoyens et citoyennes deviennent ceux de toutes les nations du Vieux Continent, ce qui est peut-être une chance pour les Roms, qui attendent encore d'être reconnus comme citoyens à part entière.

7 T. Huonker, R. Ludi, *op. cit.*, p. 100.

Les Roms roumains ont un passeport européen depuis 2007. Ils peuvent donc voyager librement en Europe et ne sauraient être expulsés au seul motif de leur pauvreté. Travailler? L'Union européenne limite leur accès au marché du travail, au point que certains auteurs se demandent si ce n'est pas la peur d'une invasion tzigane qui motive cette exclusion administrative⁸. En Suisse, le peuple a accepté en 2009 la reconduction de l'Accord de libre circulation des personnes et le protocole II d'extension de cet accord à la Bulgarie et à la Roumanie. Mais des restrictions de l'accès au marché du travail des ressortissants de ces pays sont autorisées jusqu'en 2016. Une clause de sauvegarde de trois ans permettra alors encore d'introduire des contingents. Par ailleurs, analyse un rapport de la Ville de Lausanne sur les Roms daté de 2012, même « si l'Accord sur la libre circulation des personnes garantit aux ressortissants européens le droit de séjourner en Suisse en vue d'y exercer une activité lucrative, la mendicité n'est pas considérée comme une activité lucrative⁹ ». La possibilité d'un accès au travail pour les Roms, qui dans leur majorité ne parlent pas français ou allemand et dont le niveau de formation est statistiquement bas, n'est donc pas au programme en Suisse pour les années à venir !

Travailler? Le passant imagine parfois que le mendiant assis par terre est un « professionnel » de ce style de vie, terme répété en boucle par les promoteurs des lois anti-mendicité. Sait-il que ce mendiant vit souvent dans un taudis en Roumanie? A-t-il conscience qu'il dort chaque soir sous les ponts? Connaît-il la situation séculaire d'exclusion des Roms dans leur pays, devenue insoutenable depuis la chute du Mur? Conserver ces informations en filigrane du regard, quand le discours martelé au quotidien décrit la pitié comme fautive, le pauvre comme le riche, le faible comme l'es-croc, demande un véritable effort de conscience.

8 « Les Roumains et les Bulgares, bien qu'Européens administratifs et politiques, n'ont pas les mêmes droits que les autres Européens. (...) Cette décision vise directement les Roms (...) », estime Étienne Liebig, dans *De l'utilité politique des Roms. Une peur populaire transformée en racisme d'État*, Paris, Éditions Michalon, 2012, p. 140.

9 Contre-projet de la Ville de Lausanne, *Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté*, daté du 7 juin 2012 (rapport-préavis N° 2012/22).

Pourtant, quelques clics sur Internet permettent de se rendre compte de la situation catastrophique des Roms en Europe sur les plans économique, sanitaire, scolaire, culturel, politique. Une configuration désastreuse¹⁰ qui alimente un cycle vicieux, puisque, d'une part, la population rom court le risque d'intégrer une partie des tares qu'on lui prête ; alors que, d'autre part, les non-Roms peinent parfois à imaginer que pareil sort ne va pas sans quelque responsabilité de leur part. « Veulent-ils vraiment sortir de leur situation misérable ? » ; « Comment se fait-il qu'on les considère comme étant des voleurs depuis si longtemps ? » Ce genre de questionnement est audible dans tous les lieux et dans toutes les couches de la population européenne et il enferme tout le monde dans un univers stérile.

L'urgence, comme le soutiennent les associations en faveur des Roms, consiste donc en premier lieu à lutter contre ces stéréotypes.

Pourquoi les Tsiganes mendient-ils dans nos villes ? Car c'est la seule activité qui s'offre à eux. Cela ne permet pas de dire qu'elle résulte d'un choix positif. D'abord, les migrants saisonniers roms éprouvent de la honte à mendier. Ils ne racontent pas volontiers la vérité à leurs compatriotes restés au pays sur l'origine de leurs gains. C'est un fait qu'attestent de nombreux témoignages. Enfin, dans cette communauté décrite comme phallocratique ce sont surtout les femmes qui pratiquent la mendicité, signe qu'elle est considérée comme une tâche « basse ».

Les Roms qui témoignent de la réalité de la vie dans les rues suisses font aussi part du choc que représente ce passage à une vie qui heurte leur dignité et porte atteinte à leur état de santé¹¹. Il est donc faux de dire que les Roms viennent pour mendier, car mendier n'est pas une activité recherchée. Que veulent-ils ? Des moyens pour vivre au pays. Il semble en effet que les Roumains qui mendient en Suisse n'ont pas *a priori* le projet de s'installer durablement dans notre pays. Certains témoignages entendus en

10 Le taux de chômage des Roms est parfois de 100% dans certaines régions de la Roumanie ; 90% des Roms bulgares ne dépassent pas le niveau primaire de scolarité, avec pour ces deux pays un taux de pauvreté de 4 à 10 fois plus élevé que celui des non-Roms. L'espérance de vie des Roms est quant à elle plus basse de 10 années. *Roma in an Expanding Europe: Breaking the Poverty Cycle*, 2005, Banque mondiale.

11 Voir par exemple le film de Sophie Pagliai tourné par des Roms dans les rues de Genève avec des téléphones portables : <http://vimeo.com/98796955>

France démontrent en revanche un désir de s'installer dans le pays de la Liberté et de la Fraternité et de quitter définitivement la Roumanie, cette ancienne terre d'esclavage pour les Roms. Mais, quel que soit le cas de figure, l'expérience européenne montre que dès qu'une ouverture se fait jour, des hommes et des femmes roms saisissent les opportunités de travailler « normalement ».

À Genève, des travaux au noir sont effectués, pour des salaires parfois peu helvétiques. Signe peut-être que le travail au noir est plus légitime que la mendicité: l'association genevoise de défense des Roms Mesemrom ne connaît pas d'exemple de décision de justice contre du travail non déclaré chez des Roms. Les travaux confiés aux Tsiganes consistent en de la manutention ou du nettoyage. Des puciers offrent à des Roms une vingtaine de francs par heure pour décharger et recharger leurs affaires. Certaines femmes font des ménages. Mesemrom a connaissance de situations où le travail aurait été payé de façon excessivement basse, voire pas payé du tout. Mais la protection de cette population au sens du droit du travail n'existe pas. Et pour cause.

Dans certains cas, des Roms ont trouvé du travail légalement après s'être mariés. C'est le cas de Mircéa*, musicien employé dans une entreprise genevoise pour faire du nettoyage, rencontré à Genève en 2013 lors d'une fête dans un parc. Son couple ne va pas fort, mais son travail tient bon. Il juge que « les Suisses ont peur des pauvres ». Marcel*, lui, participe à l'organisation d'événements culturels en lien avec des associations genevoises. Ses engagements sont seulement défrayés, mais, pour ceux qui comme lui ont les ressources « culturelles » pour développer ce type de relations, il est possible que cette stratégie débouche un jour sur un travail contractualisé. On peut en tout cas le souhaiter.

Las, le temps ne s'améliore pas pour les Roms saisonniers en Suisse et la mendicité est peut-être en train de céder le pas à des activités plus problématiques et

* Prénoms modifiés.

de nature à renforcer encore plus les préjugés anti-Roms. La baisse des revenus de la mendicité serait au cœur de ce scénario, analyse un connaisseur des Roms à Genève. Cette chute aurait deux causes connexes : le durcissement des actions contre la présence des Roms depuis l'avènement de la nouvelle loi contre la mendicité, assorti à un rejet croissant de cette activité par une partie de la population, sur fond de racisme institutionnel.

En bref, l'assèchement des ressources liées à la mendicité conduirait certains mendiants roms à des extrémités, comme le vol et la prostitution, masculine en particulier. Cette dernière activité touche surtout des jeunes adultes, voire des mineurs. À l'été 2014, trois Roms roumains ont été arrêtés. Ils étaient soupçonnés de traite d'êtres humains et d'usure. Après un an de prison, les deux personnes restant incarcérées – un couple – ont été acquittées de ces charges. Mais tout de même condamnées à un an de détention pour violation de la Loi fédérale sur les étrangers. « Une façon pour la justice d'éviter à avoir à leur payer des indemnités pour détention abusive », estime Dina Bzarbachi.

Au final, cette affaire relevait plutôt d'une lutte commerciale entre deux familles qui exploitent des navettes entre la Roumanie et la Suisse et non pas de la présence de « réseaux mafieux qui amènent (à Genève) des personnes qui volent et se prostituent », comme l'a soutenu la procureure Rita Sethi-Karam, le 23 octobre 2014¹². En effet, les passagers de ces navettes payaient 240 euros aller-retour pour le voyage entre la Roumanie et la Suisse : or ce prix n'a pas été jugé usurier par les juges genevois. Ceux-ci ont estimé que les clients roms en question conservaient leur libre arbitre, malgré la présence d'une dette auprès des convoyeurs.

La même année, pour la première fois à Genève depuis leur arrivée en 2004, des Roms se sont rendus coupables de violence, en l'occurrence dans une affaire

12 Catherine Focas, *La Tribune de Genève* du 24 octobre 2014.

d'extorsion violente auprès de personnes âgées. Quant aux équipes de cambrioleurs roms, actives depuis des années en Europe, elles continuent de défrayer la chronique, sans qu'on puisse relier ces faits à la question de la « rentabilité » de la mendicité. On le voit dans un reportage de « Temps Présent » de juin 2007¹³, les auteurs de ces vols sont souvent des mineurs ou des jeunes adultes des Balkans. Ils ne savent pas écrire leur nom et semblent travailler sous la coupe de caïds. En tout état de cause, le harcèlement anti-mendiant finit peut-être par créer dans certains cas une dérive vers des activités plus préjudiciables à la société que l'acte seul de tendre la main.

À Genève, la politique vis-à-vis des mendiants roms, a consisté dès le début à trouver les moyens de les forcer au départ. Raison invoquée : les pauvres dérangent et ils occupent indûment l'espace public. Justification : ils sont pilotés par des réseaux criminels. C'est peu ou prou ce qu'une partie de la classe politique a développé et maintenu comme argument depuis une dizaine d'années – mais ce discours associant la pauvreté au larcin est vieux de plusieurs siècles en Europe –, avec en point d'orgue la réintroduction de l'interdiction de la mendicité en 2008 à Genève (après un bref épisode de suppression de l'application de cette loi par le conseiller d'État socialiste Laurent Moutinot).

Le projet de loi présenté en 2007 au législatif par un groupe de députés de droite (PLR) et soutenu par la droite dure (UDC) a associé librement mendicité et réseaux criminels. « L'image d'Épinal du mendiant, expliquait un commissaire, est battue en brèche par celle des réseaux et clans qui ont transformé la mendicité en business, n'hésitant pas à recourir si nécessaire à des mineurs. Déposés sur place de bon matin, invités à souffler dans quelque pipeau pour simuler une prestation musicale, les mendiants attendent patiemment que leur employeur vienne les rechercher le soir avant de comptabiliser les recettes de la journée. »¹⁴. Le ton employé, en cette

13 Véronique Amstutz, William Heinzer, « Temps Présent : Tziganes, la route de l'Eldorado suisse », TSR, juin 2007.

14 Projet de loi cantonal présenté par les députés : Olivier Jornot, Christian Lüscher, Jean-Michel Gros et Beatriz de Candolle. Date de dépôt : 12 juin 2007.

- 15 Camille Krafft, *Le Matin Dimanche* du 21 juillet 2012. du 21 juillet 2012.
- 16 Jean-Pierre Tabin, René Knüsel, Claire Ansermet, Mirko Locatelli, Joëlle Minacci, *Rapport sur la mendicité « rrom » avec ou sans enfant(s)*, Lausanne, Éditions de l'ÉESP, mai 2012. Voir aussi: Jean-Pierre Tabin, René Knüsel, Claire Ansermet, *Lutter contre les pauvres. Les politiques face à la mendicité dans le canton de Vaud*, Lausanne, Éditions d'en bas, 2014.
- 17 Rapport de la commission des pétitions du canton de Genève chargée d'étudier la pétition *Non à la criminalisation de la mendicité!*
- 18 Stéphane Herzog, « Un vent d'exclusion pousse les Roms vers Genève », *Tribune de Genève*, 30 octobre 2007, pages 2 et 3. Véronique Amstutz, William Heinzer, « Temps Présent: Tziganes, la route de l'Eldorado Suisse », TSR, juin 2007.

période d'élections fédérales, est caricatural et non sans mépris. Les accusations sont lancées sans aucune forme de preuve. Qu'importe!

Il suffit de déclarer que la mendicité est encadrée par des réseaux maffieux. La presse investigate pourtant. Elle a montré¹⁵ qu'en tout état de cause les mendiants ne sont pas les fourmis de cartels tsiganes, et que dans le pire des cas, ils souffrent surtout – comme tous pauvres – de taux usuriers pratiqués par des compatriotes. La police a elle-même confirmé de façon répétée qu'il n'y a pas de mafia de la mendicité et qu'en général, les Roms présents dans les rues de Genève ne commettent pas de délits, à part celui de mendier, de ne pas payer leurs amendes, etc.

Le constat est le même de la part de la Haute école d'études sociales et pédagogiques de Lausanne. Une étude de terrain a décrit comment les mendiants payent leur voyage pour venir mendier en Suisse et montré qu'ils ne sont pas inclus dans des réseaux organisés¹⁶. Mais rien n'y fait.

Appelons un chat, un chat: la loi sur la mendicité est discriminatoire puisqu'elle vise et atteint spécifiquement les Roms. À ce titre, elle devrait être supprimée. C'est ce qu'ont demandé les églises de Genève, des associations caritatives et les partis de la gauche dans une pétition de 3300 signatures déposée devant le Grand Conseil genevois en 2012. Las, le débat autour de ce texte de loi déposé au parlement genevois s'est fait à nouveau l'écho du Café du commerce¹⁷. Un commissaire radical a évoqué en commission « une ville de Roumanie où se trouvent de nombreux Roms et déclare que les plus riches d'entre eux vivent dans des villas de rêve. » Pourtant, plusieurs reportages diffusés depuis 2007 dans les médias suisses ont décrit par le menu les conditions de vie statistiquement misérables des Roms, par exemple dans les ghettos de la périphérie d'Aiud, ou de Cetatea de Balta, en Transylvanie, d'où vient une partie des mendiants roumains à Genève.¹⁸

Durant le même débat, un autre commissaire, issu cette fois du Mouvement citoyens genevois, a évoqué les enfants roms mendiants qui « travaillent traditionnellement dans ce domaine ». Or les observations montrent que les Roms n'emportent en général leurs enfants que lorsqu'il n'y a pas d'autre choix, en particulier lors des périodes de vacances. Le reste du temps, les enfants sont scolarisés en Europe de l'Est, même si ces pays continuent de pratiquer une ségrégation scolaire. C'est ce que montre « Notre École », film de Mona Nicoara et de la réalisatrice genevoise d'origine roumaine Miruna Coca-Cozma, dans lequel on voit des enfants roms soit parqués dans une école à l'écart du village, soit déplacés dans des institutions pour personnes handicapées.

À Genève, République refuge depuis des siècles pour des populations en fuite, c'est une communauté issue de la périphérie immédiate d'une petite ville roumaine – Aiud, en Transylvanie – qui a pris ses marques. « Je viens ici depuis six ans, nous explique une femme rom d'Aiud âgée d'une cinquantaine d'années. Mon poste est devant le supermarché. Je ne tends pas la main, pour ne pas avoir d'amendes, mais les gens me connaissent, me donnent des sous, des habits, de la nourriture ». Où dort cette femme ? Dans la rue, sous les ponts. En hiver, elle rejoint l'« abri femmes » : soit l'un des deux abris souterrains de la Protection civile mis à disposition chaque année durant les mois froids par la Ville de Genève. Mais cela sous réserve parfois de quotas limitant le nombre de Tsiganes ou le nombre de nuits consécutives passées à l'abri.

Sous couvert d'anonymat, un veilleur saisonnier de l'un de ces abris me rapporte que des Roms ont volé des matelas et du shampoing. « Comment des gens à qui l'on donne osent-ils voler ? » demande-t-il, tout en admettant que les mêmes matelas seront peut-être utilisés sous les ponts durant les soirées sans accès aux abris, avant d'être emportés et détruits par les services de la Ville de Genève. « Les Roms

ne cessent de demander des choses. Ils emportent des services, des moulins à poivre (...), m'a dit une ancienne employée de la Ville, qui œuvrait dans l'un des deux centres sociaux de la cité. Ces lieux distribuent chaque jour des centaines de repas aux démunis, sans distinction de personnes. Mais les Roms ont fait, au moins à certaines occasions, l'objet de comptages.

Les arguments qui soutiennent cette séparation selon l'appartenance ethnique ou culturelle dans des lieux pourtant définis comme ouverts à tous sont de plusieurs ordres. Il s'agit d'abord de respecter un équilibre des groupes. Dans les abris, un lieu est réservé aux Roms. Une fois qu'il est plein, l'entrée n'est plus autorisée à d'autres Tsiganes pour éviter des conflits entre Roms et non-Roms. Les problèmes de cohabitation ou de comportement ne peuvent être ignorés, mais comment accepter que des lieux dits « à bas seuil » discriminent des personnes sur la base de leur appartenance culturelle ou ethnique ? Voilà qui devrait poser question aux travailleurs sociaux et aux politiques.

« La Ville nous dit qu'elle n'a pas la place pour loger les Roms, mais les abris PC ne manquent pas, réagit l'ancienne présidente de l'association Mesemrom, Dina Bazarbachi. C'est une décision purement politique, qui laisse des gens dehors suivant l'argument qu'il ne faut pas attirer les Roms et faire appel d'air. » Pour les défenseurs des Roms, la question de l'afflux ne se pose pas en ces termes. Selon eux, le volume des lieux pour mendier n'étant pas extensible, le nombre de Roms vivant à Genève resterait relativement stable. Il oscille depuis plusieurs années entre 100 et 200 personnes qui résident sur place par périodes, ce que confirme la police.

Qu'aura fait Genève pour les Roms, se demandera-t-on dans cinquante ans, où un nouveau rapport du type Bergier aura été commandé par les autorités fédérales pour éclairer la politique d'accueil de la Suisse face aux Roms lors de leur

débâcle économique et humaine après la chute du Mur? Les centres sociaux de la Ville de Genève, et d'autres structures associatives, auront nourri ces migrants durant des années, leur permettant ainsi d'économiser l'argent de la nourriture pour réaliser quelque épargne, utile de retour au pays. Plusieurs amis et connaisseurs des Roms roumains de Genève confirment, pour être allés sur place, que des familles ont pu améliorer leur habitat avec l'argent de la mendicité ou celui du travail au noir à Genève, même si cet apport d'argent n'a pas permis de changements en profondeur.

Certains ont refait leur toit et les murs de leurs maisons. D'autres ont acheté du bétail ou marié leur fille. Les maisons des petits ghettos tsiganes de la périphérie d'Aiud, en Transylvanie, ont donc un peu moins mauvaise allure. C'est une aide indirecte, ou plutôt directe, apportée aux Roms par les Européens de l'Ouest. Même si à Genève, la loi de 2008 contre la mendicité, et les saisies menées par la police auprès des mendiants ont fonctionné comme une espèce d'impôt sur la pauvreté.

Punir la mendicité pour la supprimer? Le système de saisie et de notification des amendes mis en place à Genève a largement prouvé son inefficacité à éradiquer la mendicité ou à faire disparaître les Roms. Les milliers d'amendes et de saisies opérées sur des personnes vivant misérablement dans leur propre pays et étant en situation précaire à Genève ont créé un véritable magma administratif au Service cantonal des contraventions. Prescriptions et vices de forme s'accumulent au fil des ans, avec à la clef des milliers d'heures de travail pour les fonctionnaires, qui abhorrent cette mission, autant parfois que les Roms les exaspèrent, indique en substance Dina Bazarbachi.

« Celui qui aura mendié ou envoyé mendier des mineurs ou des personnes placées sous son autorité sera puni de l'amende. » Ainsi va la loi sur la mendicité genevoise. Dans leurs considérants, les promoteurs de ce texte n'ont d'ailleurs pas hésité à se

19 « C'est ainsi que les cantons peuvent réprimer le vagabondage (ATF 1943 IV 7) et la mendicité (ATF 1944 IV 198). » Projet de loi contre la mendicité 10051, 2007.

référer à des arrêtés du Tribunal fédéral sur le vagabondage et la mendicité datant des années 1940, période où les Tsiganes et les Yéniches furent traités ignoblement dans toute l'Europe¹⁹. Ce texte a introduit aussi la possibilité pour les policiers de saisir de l'argent issu de la mendicité sur le mendiant en remboursement direct des amendes pour mendicité.

Votée à la va-vite, et dans un climat de revanche – contre un magistrat de gauche qui avait déclaré nulles les amendes de police dressées pour mendicité depuis juin 2007 – cette dernière loi sur la mendicité n'a pas fini de faire parler d'elle. Pour Dina Bazarbachi, qui a décidé de combattre ce texte, la loi genevoise est presque la plus bête – et méchante – loi du genre. « À Lausanne, ou Fribourg, la mendicité a été interdite dans certains lieux (par exemple près des banques ou postes), dans certains cas (avec des enfants), ou dans certaines situations (mendier par cupidité), explique-t-elle. La question de la proportionnalité de l'atteinte aux droits individuels est donc traitée. Mais à Genève, c'est toute la mendicité qui est interdite. Il manque une définition de la mendicité, sans quoi toute personne demandant de l'argent, par exemple l'Armée du Salut, pourrait être amendée²⁰. S'agissant de gains allant entre 10 francs et 30 francs par jour, on peut aussi se demander quel est l'intérêt public à saisir ce type de sommes. »

L'autre aspect qui choque cette juriste et les associations qui ont lancé une pétition pour l'abrogation de ce texte est son aspect discriminatoire. « Toutes les amendes pour mendicité traitées par le Service des contraventions du canton de Genève concernent des Roms. C'est une loi contre les Roms, juge Dina Bazarbachi. Or l'État ne peut viser par une loi une partie de la population. » Dans un arrêt daté de 2013, les juges de la Haute Cour autrichienne ont estimé que mendier constituait un droit, celui d'exprimer une situation de détresse. L'avocate genevoise a donc décidé de gravir

20 L'Armée du Salut a reçu des amendes en Suisse jusqu'au XX^e siècle pour ses collectes d'argent. Avant de participer à l'internement de femmes et enfants tziganes apatrides ou étrangers T. Huonker, R. Ludi, *Roms, Sintis et Yéniches*, *op. cit.*, postface, p. 109.

tous les échelons du système judiciaire suisse pour arriver à la Cour européenne des droits de l'Homme et plaider l'inopportunité de l'interdiction de la mendicité en Suisse.

En attendant, les amendes s'empilent et Mesemrom fait feu de tout bois pour que les sommes confisquées soient restituées. L'État de Genève n'a pas fini de subir cette flibuste juridique, qui épuise semble-t-il à la fois l'avocate de Mesemrom et le pouvoir judiciaire. Comme ce juge genevois, Vincent Fournier, qui a renoncé à juger un vieil homme rom accusé d'infraction à la Loi fédérale sur le séjour des étrangers quand ce dernier s'est mis à pleurer face à lui²¹.

La nouvelle loi et sa nouvelle procédure permettent les saisies, mais deux écueils subsistent : d'une part, il faudrait saisir des sommes en flagrant délit de mendicité, ce qui n'est pas toujours aisé ; de l'autre, la saisie d'argent a ses limites, prévues par la loi sur les poursuites. « En règle générale, les juges du tribunal de police restituent les saisies et diminuent le montant des amendes », raconte Dina Bazarbachi. Enfin, certaines amendes ne sont plus exigibles.

En 2013, l'avocate estimait à 35'000 le nombre de saisies opérées sous le régime de l'ancienne loi (soit jusqu'en 2008). Le montant total des saisies avoisinerait les 40'000 francs. Si les promoteurs de cette loi devaient être évalués sur l'opportunité de leur texte, leur taux de réussite serait faible. À moins de considérer comme valable le gain électoral qu'il y avait alors à engranger en se positionnant sur ce dossier monté contre... les plus faibles, comme en a ri Dominique Ziegler dans un poème satyrique consacré à MM. Jornot et Lüscher²². À moins qu'il s'agisse véritablement de leur part d'une sorte d'aversion profonde de la pauvreté.

Que faire ? D'abord, comme le rappelle Mesemrom, des efforts doivent être entrepris pour lutter contre la ségrégation et la stigmatisation des Roms. Les politiques et les médias ont une responsabilité à cet égard. Comme pour les questions relatives à

21 Fati Mansour, « Ces affaires de mendiants roms qui épuisent les juges genevois », *Le Temps*, 05.03.2013.

22 « Présentons des lois débiles sans tarder
Par exemple : amender la mendicité
Un pauvre qui quémande de quoi bouffer
C'est sûrement qu'il regorge de blé ! »

Dominique Ziegler, poème satyrique, paru en juin 2012 dans *Causes communes*, bimestriel des socialistes de la Ville de Genève.

l'asile, il s'agit d'éviter les abus de langage pour éviter les abus de droit. Ainsi, en 2013, *Le Matin Dimanche* a-t-il fait preuve de prudence en expliquant qu'en l'occurrence, Roumain ne voulait pas dire Rom, dans un article consacré à des délits commis par des personnes issues de Roumanie.

« Si faire quelque chose risque de les faire venir, analysait en 2007 dans « Temps Présent »²³ le président de l'association lyonnaise Alpil, cela voudrait dire que ne rien faire empêchera les Roms de venir, or ils viennent depuis quinze ans. » Il faudrait plutôt se demander comment on pourrait aider les Roms à s'aider. Si dormir dehors dans une ville est indigne, comme l'ont déclaré la conseillère d'État Isabelle Rochat et le Service social de la Ville de Genève, l'urgence pourrait être logiquement de garantir aux Roms un abri pour la nuit et un accès à l'eau et à des WC.

L'accès des Roms au marché du travail est une piste qui devrait être préparée, car la solidarité est plus grande face à des gens qui possèdent une activité. Un accompagnement de cette population laissée en rade est un devoir européen. Pourquoi ne pas proposer des cours de langue, un appui social et bien sûr un appui scolaire pour les mineurs, comme le propose la Ville de Lausanne ? Au fond, la question de l'intégration des Roms dans l'Europe n'est pas si éloignée de ce que l'Amérique a connu avec les Noirs, comme le suggère Gruia Bumbu, conseiller rom du vice-premier ministre roumain dans une interview donnée à la TSR en 2007. « L'Union européenne (..) va changer la manière dont on aborde le problème rom », disait-il.

Par ailleurs, l'argent européen pour les Roms est là, mais il n'est même pas dépensé à moitié, faute de projets suffisants à l'Est ! La Suisse, et ses villes, pourraient apporter leur savoir-faire en matière de coopération aux communes de Roumanie, Bulgarie, etc.

Il faut observer le travail réalisé par la Ville de Lausanne, qui a choisi d'explorer une voie médiane en tentant de réguler la mendicité sans la criminaliser, et en assortissant

23 V. Amstutz, W. Heinzer, *op. cit.*

son action d'une politique de médiation auprès des Roms et d'un appui à des projets de développement en Roumanie. C'est une voie typiquement helvétique, au sens le plus noble du terme. Elle vaut certainement la peine d'être étudiée à Genève, la Rome protestante, qui devra, d'une façon ou d'une autre, trouver un moyen d'inclure ces nouveaux migrants économiques chassés par le racisme : les Roms européens.

ROMS, DOMS, SINTIS, MANUS, GITANS : TSIKANES !

Les livres sur les Tsiganes sont légion, mais les façons de résumer leur histoire, leurs origines, et de décrire les différentes branches culturelles de ce groupe varient sensiblement d'une étude à l'autre. Premier écueil : le monde tsigane est vaste, éparpillé quasiment sur tout le globe. Et même temps, il n'existe pas de nation tsigane. Parler d'un peuple transnational est tendancieux et inexact. Pourtant, une majorité de la population tsigane est défavorisée en Europe et si des moyens sont mis en œuvre pour améliorer ses conditions de vie, ce qui implique des mesures positives en direction de ce groupe, alors ce dernier doit bien être défini. Cette sorte de double

injonction est typique des interrogations qui surgissent au sujet des Roms. D'ailleurs le mot Rom lui-même, choisi par eux, est devenu péjoratif, pour leur plus grand malheur.

L'appartenance originaire à un groupe unique semble attestée par des faits culturels, notamment par l'usage du romani, mais tous les Tsiganes ne maîtrisent pas cette langue. Ils ne seraient ainsi que 3 millions en Europe à en être capables²⁴. D'ailleurs, les noms de famille roms ne sont pas spécifiques, ni leur religion, qui sont souvent des « attributs » adoptés sur place lorsqu'ils furent contraints à se sédentariser. Ce fut le cas en Roumanie par exemple, où les Tsiganes furent asservis. La tsiganologue Claire Auzias ajoute pour sa part qu'il n'existe pas d'accord global sur l'origine ethnique exacte de ce peuple. Il vient de l'Inde, cela semble au moins acquis. Enfin, l'écrasante majorité des quelque 10 à 12 millions de Tsiganes européens – une fourchette assez considérable – ne sont plus nomades depuis des siècles. C'est probablement la fausse croyance la plus répandue à leur sujet.

Le terme Tsigane – péjoratif – est lui-même romanesque ! Il serait issu du grec « atsinganos » (« non-touchés » et non pas « intouchables »), soit le nom d'une secte disparue au XI^e siècle, bien avant l'arrivée des Roms dans l'Empire byzantin. « Ses fidèles refusaient le contact physique avec tous les autres, qu'ils considéraient impurs. Les paysans byzantins les avaient donc appelés « atsinganos ». Quand les Roms arrivèrent à leur tour, venant d'Asie et gardant une certaine distance, ils les prirent pour un nouveau contingent de cette secte », résume le site français La voix des Roms.

La question des noms attribués aux Tsiganes recèle encore son lot d'intrigues et de méprises. En Europe, c'est le XIV^e siècle qui sonne l'arrivée et la découverte des Tsiganes. Partout, des documents en font état. L'étonnement, le ravissement parfois, devant ces groupes intrépides et mobiles, est grand et le mystère de leur origine est

24 Samuel Delépine, *Atlas des Tsiganes, les dessous de la question rom*, Paris, Éditions Autrement, 2012, p. 30.

total! La saga des noms peut continuer. Ces hommes et femmes deviennent des Bohémiens, en vertu d'une lettre de protection du roi de Bohême aux Tsiganes et dont ils se réclament. Ils sont aussi Gitans ou Gypsies, car on les croit venus d'Égypte. Les Français les nommeront Romanichels.

Dans certains cas, les Tsiganes se nomment ou sont nommés en fonction de leurs métiers, comme les Kalderash, qui sont chaudronniers. Quant au terme Rom, qui signifie « Homme », il a été adopté par l'Union romani internationale lors du premier Congrès international des Roms à Londres en 1971.

Les Roms définissent pour eux-mêmes plusieurs grands groupes: les Roms, les Sintis (Roms germanisés, appelés Manouches en France), les Kalés (nommés Gitans). Au Moyen-Orient, les Tsiganes sont des Doms. Ils sont parfois nommés Nawriy, terme hautement péjoratif. En Angleterre, ils sont des Gypsies ou des Travelers. En Allemagne, des Zigeuner, que les nazis classèrent en deux groupes, les métis (considérés comme des sous-hommes) et les purs, soit de descendance Aryenne. Un demi-million de Tsiganes – et de Yéniches – furent assassinés durant la Seconde Guerre, selon l'historienne tsiganologue Henriette Asséo.

Les sous-groupes des Tsiganes sont nombreux et la mosaïque des noms se complique avec le terme officiel français de « gens du voyage »: nom donné au seul groupe européen qui nécessite un document de voyage obligatoire pour se déplacer dans son propre pays. Ce sont aussi des Tsiganes. Il faut évoquer les Yéniches, présents en Europe du centre, qui ont adopté des pans entiers de la culture tsigane. Assimilés à des Tsiganes par la Suisse, ils ont été victimes de ségrégation, et en Allemagne, d'assassinats. De 1926 à 1973, la fondation Pro Juventute a séparé 600 enfants yéniches de leurs parents pour les placer dans des établissements spécialisés, ou des familles d'adoption, sans possibilité de retour. Il fallait éradiquer le mode

de vie non sédentaire à travers « la dispersion des grandes familles de vagabonds (...) errant en tant que rétameurs, vanniers, mendiants ou pire, et souillant cette Suisse si fière de son ordre culturel », selon l'initiateur de l'« Œuvre des enfants de la grand-route », Alfred Siegfried. La Confédération helvétique s'est excusée en 1986 de cette politique inhumaine menée au nom de l'hygiène sociale.

Stéphane Herzog